

INFOS *flash*

Saint-Germain-Laval
n° 2 - Avril 2001

Sommaire

- Compte-rendu du Conseil Municipal public du 26 Février 2001	2-3
- Elections municipales : résultats du scrutin du 11 mars 2001	4
- Compte-rendu du Conseil Municipal public du 17 Mars 2001	4-5
- Brèves	6
- Pour le respect des promeneurs	6
- Centre de Loisirs Nathalie	7
- L'Ecole du Petit-Buisson à l'Assemblée Nationale	8
- Kermesse du Petit Buisson	8
- ACSG sortie	8
- ACSG Gym enfants	9
- ACSG Gym adultes	9
- E.S.L. Dessin	9
- ACSG Tennis de table	10
- Club de l'Age d'Or	11
- Séjour classe neige Petit Buisson	12-13
- Séjour classe Courbeton	14-15
- Club Echecs	16

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2001

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique le Lundi 26 Février 2001 dans la salle de la Mairie.

L'ordre du jour était le suivant :

- Vote du Budget Primitif 2001,
- Prix de l'eau,
- Avis du Conseil Municipal suite à l'enquête publique relative à la rétrocession dans le domaine communal de la voirie et des espaces verts du Lotissement « Le Village »,
- Affaires diverses.

Monsieur le Maire procède à l'appel de tous les membres présents ; le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une augmentation de 0,85% sur les Quatre Taxes Directes Locales, afin de couvrir le poste des salaires des agents non-titulaires.

Les membres du Conseil Municipal ayant donné un avis favorable à cette augmentation, les nouveaux taux sont donc les suivants :

Taxe d'habitation :	13,04 %
Taxe foncière (bâti) :	23,50 %
Taxe foncière (non bâti) :	73,03 %
Taxe professionnelle :	12,96 %

BUDGET PRIMITIF 2001

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il y aura un excédent qui pourra être repris au Budget Supplémentaire 2001, afin de réajuster les postes de fonctionnement :

- Excédent de Fonctionnement : 1.753.766,78 Frs
- Excédent d'Investissement : 385.429,85 Frs

Les membres du Conseil Municipal acceptent le Budget Primitif 2001, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :

COMMUNE

Section de Fonctionnement :	12.007.186,00 Frs
Section d'Investissement :	1.597.950,00 Frs

CENTRE DE LOISIRS

Section de Fonctionnement :	1.180.000,00 Frs
-----------------------------	------------------

ASSAINISSEMENT

Section de Fonctionnement :	1.007.528,00 Frs
Section d'Investissement :	855.136,00 Frs

En ce qui concerne le Budget Primitif de la Commune 2001, Monsieur le Maire indique que, cette année, il a eu le plaisir de renouer à nouveau avec la recette du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA). Pour les années à venir, ce fonds pourra servir aux gros travaux d'investissement.

D'autre part, il a été inscrit 360.000,00 Frs représentant le solde de l'emprunt qui n'a pas été employé, ni réalisé.

Pour le Centre de Loisirs, il sera nécessaire d'intégrer la somme de 40.000,00 Frs au Budget Supplémentaire 2001.

Quant à l'Assainissement, le SIRMOTEU demande une augmentation de sa surtaxe communale de l'ordre de 0,41 Frs. En effet, du fait de la nouvelle réglementation sur l'eau, les frais de fonctionnement ont plus que doublé. Il faut également prévoir la construction d'une nouvelle station d'épuration sur La Grande Paroisse ; l'Agence du Bassin, la Région et le Département devraient subventionner ce programme de l'ordre de 65 %.

Par ailleurs, il faut savoir que les cultivateurs ne souhaitent plus réutiliser les boues sans qu'ils aient une garantie de neutralité. Le SIRMOTEU se trouve confronté à effectuer un traitement à base de chaux sur ces boues. Ces investissements imposés par la loi sur l'eau représentent pour notre commune une augmentation de la taxe communale.

Aujourd'hui, la Commune n'est pas confrontée à augmenter sa surtaxe communale sur l'Eau du fait de l'arrivée des nouveaux lotissements et de la nouvelle clientèle.

La Commune s'étant engagée à réhabiliter Courbeton et EDF ayant versé une somme de 5,2 MF, il y a :

- 3,2 MF qui ont été placés sur le budget d'investissement M14. Ils sont affectés aux dépenses immédiates de cette reprise et aux frais d'investissement à venir : conduite d'eau potable estimée à 1,4 MF. Sur ce sujet, la Commune a fait des démarches auprès du Syndicat des Eaux pour savoir s'il peut aider à la réalisation de cette conduite. Un dossier de subvention a été déposé et accepté pour 25% sur 1,4 MF. La différence de 350.000,00 Frs est en cours de demande de participation auprès du Syndicat des Eaux. Afin de créer un excédent de fonctionnement pouvant être redistribuer au Budget Supplémentaire, il a été ôté de l'enveloppe des 3,2 MF, 1MF qui a été transféré sur la comptabilité M14 de Fonctionnement.
- 2 MF qui ont été placés sur le budget d'investissement M49 afin de pouvoir réaliser la conduite d'assainissement sur ledit lotissement.

AUGMENTATION DE LA SURTAXE SIRMOTEU

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'augmenter le prix de la surtaxe du SIRMOTEU afin de couvrir les dépenses prévisibles de ce dit Syndicat ; la surtaxe communale quant à elle reste inchangée.

Cette augmentation du prix de la surtaxe du SIRMOTEU de 0,41 Frs, porte ainsi le m3 de la surtaxe de ce Syndicat à 2,63 Frs.

CLASSEMENT DE LA VOIRIE ET DES ESPACES VERTS DU LOTISSEMENT « Le Village » DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Vu la délibération du 20 Novembre 2000, reçue à la Sous-Préfecture de Provins le 23 Novembre 2000, concernant la demande de la Société LE VILLAGE pour la rétrocession dans le domaine public communal de la voirie et des espaces verts du Lotissement « Le Village », Vu l'arrêté municipal n° 02/2001 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique pendant 16 jours du 30 Janvier au 14 Février 2001 inclus avec mise à la disposition du public à la Mairie de Saint-Germain-Laval des pièces du dossier et du registre d'enquête coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, Monsieur Bernard POTIEZ, désigné par ce même arrêté,

Vu le rapport du Commissaire Enquêteur en date du 21 Février 2001, donnant un avis favorable au classement des voies et des réseaux du Lotissement « Le Village » dans le domaine public communal (voirie communale),

Vu l'avis favorable des membres du Conseil Municipal, il a été décidé l'intégration en voies et emprises communales (domaine public) des parcelles, représentant la voirie et les espaces verts du Lotissement « Le Village », cadastrées B 719, B 720, WB 151, WB 158, WB134, d'une contenance de 5.046 m, Monsieur le Maire ou son délégataire est donc autorisé à signer tous actes ou documents afférents à cette affaire.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE A L'ENQUETE PUBLIQUE - Travaux d'aménagement du Rû de l'Etang

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'émettre un avis suite à l'enquête publique relative aux travaux d'aménagement sur le Rû de l'Etang.

Les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable sur ce dossier

REGIME INDEMNITAIRE DES FONCTIONNAIRES

Il convient de compléter les précédentes délibérations relative au régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux prises en Septembre 1999 et en Juin 2000 afin d'y ajouter la Prime de Service et de Rendement, l'Enveloppe complémentaire, les indemnités horaires d'enseignement, l'Indemnité d'Exercice des Missions pour

les filières Animation, Sanitaire et Sociale et Technique, ainsi que l'indemnité spéciale mensuelle de fonction des Gardes Champêtres.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN NON-TITULAIRE TEMPS NON-COMPLET

La présente délibération annule et remplace celle, prise le 20 Novembre 2000 reçue en Sous-Préfecture de Provins le 03 Janvier 2001, ayant le même objet.

Le Conseil Municipal autorise, afin de pallier au remplacement d'agent titulaire du poste momentanément indisponible, selon l'Article 3 – alinéa 2, la création d'un poste d'agent d'entretien non-titulaire – temps non-complet 33,15/39ème – Catégorie C du 08 Janvier au 03 Mars 2001.

L'agent recruté sera rémunéré sur la base du 1er échelon – Echelle 2 – Indice brut 245 – Indice majoré 254.

REMBOURSEMENT SEJOUR CLASSE NEIGE

Les membres du Conseil Municipal acceptent de rembourser à une famille la somme de 947,00 Frs (Neuf cent quarante sept francs), montant de la participation qu'elle a versée pour le départ de son enfant, en classe neige ; l'intéressée n'ayant pu participer à ce séjour pour des raisons de santé.

CONVENTION POUR LA FREQUENTATION DE LA PISCINE DE VERNOU-LA CELLE-SUR-SEINE PAR LES ELEVES DE LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAVAL

Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire ou son délégataire à signer la convention à intervenir entre la Commune de Saint-Germain-Laval et le District de la Région de Moret-sur-Loing pour la fréquentation de la piscine de Vernou-La Celle sur Seine par les élèves des écoles de Saint-Germain-Laval.

L'ordre du jour étant épuisé, la parole est donnée au public.

Monsieur FAVET souhaite savoir s'il est prévu des bandes réfléchissantes sur le haricot devant le cimetière car il y a eu déjà 6 accidents.

Monsieur le Maire répond que la Commune en a fait la demande auprès de la DDE, de même qu'une modification de l'éclairage afin qu'il soit constant sur cette partie. L'extrémité du bourrelet va être signalée.

Aujourd'hui avec la borne anti-dépassement sur la RD 403, nous n'avons plus d'impact.

Le haricot devant le cimetière a été implanté par la DDE car la vitesse des automobilistes était trop importante. Il y a eu des relevés à la hauteur du parking de Pontville à 160, voire 180 kms/heure. Il fallait faire réduire la vitesse, d'où l'implantation de ce haricot.

Monsieur LOURDEL indique qu'il y a, de nouveau, trop de camions qui passent dans la Commune.

Monsieur le Maire précise qu'il y a à peu près 25 camions qui sont autorisés à traverser la Commune par jour du fait du chantier d'extraction de sable.

Monsieur LEGAY indique qu'il y a également les camions du chantier de construction des logements SISM qui sont autorisés à passer pour les livraisons de matériel.

Monsieur le Maire indique que s'il y a des abus, il ira contrôler afin d'éviter une augmentation du passage de ces camions.

Monsieur LOURDEL indique que le chemin de grande randonnée proche de la Seine a été complètement démoli par les engins qui ont coupé les arbres.

Monsieur le Maire profite de cette intervention pour faire part aux membres du Conseil Municipal qu'il a été interpellé par Monsieur PENOT qui souhaite faire un échange de terrain. Monsieur PENOT propose de nous céder 6 mètres de son terrain afin de créer un chemin entre sa peupleraie et la propriété de Monsieur PERIQUEAULT, en échange d'une bande de terre équivalente sur notre terrain où sont déposés nos déchets verts.

Cette proposition est très intéressante car elle permet à la Commune de créer un accès sur le lotissement. Monsieur PENOT prendrait tous les frais à sa charge pour cette transaction.

Les membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable à cette proposition.

Monsieur BEGUINE fait remarquer qu'il faudra veiller à ce que ce chemin garde son caractère de chemin de randonnée.

Monsieur le Maire précise que Monsieur PENOT s'est engagé à remettre en état le chemin qui a été détérioré.

Monsieur LOURDEL signale que les panneaux pour les sens directionnels qui ont été supprimés durant les travaux, n'ont toujours pas été remis en place.

Monsieur le Maire indique que la RD 403 n'est pas encore tout à fait terminée, il reste encore des bornes à placer, la signalisation horizontale et verticale. Toutes ces affaires sont lancées. Par contre, il reste une commande à faire : celle des feux tricolores.

Monsieur le Maire précise que les deux carrefours, au niveau de l'enrobé, seront repris dès que le temps le permettra.

Monsieur GIBERT souhaite avoir des nouvelles de l'abribus de la Croix Chute.

Monsieur le Maire indique qu'il y a un rendez-vous Lundi 27 Février prochain avec le Département et Messieurs SZAJA et LEGAY sur place.

Monsieur GIBERT demande à quel moment le container à verres sera vidé.

Monsieur le Maire indique que cela a déjà été demandé au SIRMOTOM. Cette demande sera renouvelée dès demain matin par les Services de la Mairie.

Un habitant de la Commune attire l'attention de l'Assemblée sur le chantier qui est en cours devant chez lui. Il souhaite savoir où vont se déverser les eaux pluviales.

Monsieur le Maire indique que ce problème a été étudié avec Monsieur SCHUWERT de la SISM. Les eaux de la Commune vont être régulées par un bassin hydraulique, ainsi que toutes les eaux de la colline de Tréchy. Pour l'instant, il y a une autre solution à l'étude qui consisterait à forer sous la route. Cette solution permettrait de supprimer le bassin. Les eaux s'écouleraient donc dans un bassin naturel situé de l'autre côté de la route sur un terrain communal.

Un habitant de la Commune indique qu'en cas de très fortes pluies, il y a un risque que les rochers soient emportés.

Monsieur le Maire précise que le Maire est responsable du Permis de Construire, mais lorsqu'il y aura la rétrocession de la voirie et des espaces verts, il faudra faire attention. Pour l'eau, cela a été étudié.

Madame GILIS souhaite connaître le taux d'endettement de la Commune.

Monsieur le Maire lui indique que ce taux a été calculé par la DEXIA (Crédit Local de France). Il est de 17,4 % pour la Commune ; nous sommes en dessous du taux national qui est de 18,9 %. La DEXIA nous a beaucoup aidé en matière d'emprunts.

Un habitant de la Commune souhaite savoir si pour l'augmentation de 0,41 Frs de la surtaxe du SIRMOTEU, il s'agit du prix hors taxes.

Monsieur le Maire répond qu'il faut effectivement ajouter la TVA à 5,5 % sur cette augmentation.

Monsieur le Maire indique qu'en matière d'intercommunalité, la Commune se voit contrainte à de nouvelles dispositions pour tous les Syndicats du fait des investissements. A terme, il serait souhaitable que l'on se regroupe en agglomération afin que le coût soit moindre pour toutes les communes.

La séance est déclarée close à 22h25.

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAVAL
RÉSULTATS - ÉLECTION AU CONSEIL MUNICIPAL
SCRUTIN DU 11 MARS 2001

NOMBRE D'ÉLECTEURS	1er Bureau (Maine)	2ème Bureau (Petit Buisson)	TOTALX
INSCRITS			
Liste Générale	1 146	535	1 681
Liste complémentaire municipale	1	4	5
TOTAL INSCRITS	1 147	539	1 686
VOTANTS	785	392	1 177
BULLETINS NULS	32	16	48
SUFFRAGES EXPRIMÉS	753	376	1 129
MAJORITÉ ABSOLUE			570
1/4 des INSCRITS			422
CANDIDATS	VOIX	VOIX	VOIX
BUROLLO Carine	458	765	723 élu(e)
HALLART Frédéric	457	263	720 élu(e)
BAYOL Guy	457	262	719 élu(e)
GAUTROT Yann	455	263	718 élu(e)
de SAINT LOUP Marie-Claude	450	261	711 élu(e)
GILLET Gérard	447	263	710 élu(e)
TYCHENSKY Jean	448	260	708 élu(e)
MIALON Corinne	448	259	707 élu(e)
CHEVAL Michèle	448	258	706 élu(e)
DUDILLIEU Dany	446	258	705 élu(e)
AGUILAR Antonio	446	258	704 élu(e)
AUTHIER Bernard	441	263	704 élu(e)
MAUPLOT Simone	445	258	703 élu(e)
MAGNE André	443	258	701 élu(e)
MAYER Daniel	442	259	701 élu(e)
MARTINEZ Jean-Claude	441	259	700 élu(e)
KARL Aurore	440	258	698 élu(e)
LAFONT Françoise	439	258	697 élu(e)
HUSSON Michel	435	260	695 élu(e)
MARTEAU Alain	436	258	694 élu(e)
BOULANGER Christiane	441	252	693 élu(e)
TRONCY Dany	434	255	689 élu(e)
VERNET Jocelyn	429	255	684 élu(e)
		Moyenne de la liste	704

LEGAY Patrice	325	117	442
GORACY Gilles	320	120	440
LASALLE Jean	321	118	439
D'EUSANIO Raymond	317	116	433
LEBIGOT Régis	314	118	432
GUERINEAU Sébastien	315	115	430
BAR Louis-Noël	315	113	428
BERMUDEZ Christian	314	114	428
LAUNOIS David	313	115	428
MARTIN Gérard	312	116	428
BLONDEAU Frédéric	311	116	427
HASS-FRANGI Daniel	312	115	427
LE BEUX Véronique	309	117	426
CHOUTEAU Valérie	310	114	424
GAILLARD Dominique	308	115	424
SZAJA Dominique	309	114	423
TOUSSAINT Marie-Claude	309	113	422
QUIROS Danielle	307	112	419
LENORMAND Malika	306	112	418
L'HELGOUALCH Manelle	305	113	418
RICHETIN Brigitte	304	113	417
BORDE Catherine	304	110	414
ROTHER Léandrie	294	110	404
		Moyenne de la liste	426

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2001

Procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection d'un Maire et de six Adjoints

-----00000-----

L'an deux mil, le 17 Mars à 10h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERMAIN-LAVAL proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 11 Mars 2001, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'Article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

BUROLLO Carine, HALLART Frédéric, BAYOL Guy, GAUTROT Yann, de SAINT LOUP Marie-Claude, GILLET Gérard, TYCHENSKY Jean, MIALON Corinne, CHEVAL Michèle, DUDILLIEU Dany, AUTHIER Bernard, AGUILAR Antonio, MAUPLOT Simone, MAGNE André, MAYER Daniel, MARTINEZ Jean-Claude, KARL Aurore, LAFONT Françoise, HUSSON Michel, MARTEAU Alain, BOULANGER Christiane, Messieurs TRONCY Dany, VERNET Jocelyn.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LENTES, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer M.M. BUROLLO Carine, HALLART Frédéric, BAYOL Guy, GAUTROT Yann, de SAINT LOUP Marie-Claude, GILLET Gérard, TYCHENSKY Jean, MIALON Corinne, CHEVAL Michèle, DUDILLIEU Dany, AUTHIER Bernard, AGUILAR Antonio, MAUPLOT Simone, MAGNE André, MAYER Daniel, MARTINEZ Jean-Claude, KARL Aurore, LAFONT Françoise, HUSSON Michel, MARTEAU Alain, BOULANGER Christiane, Messieurs TRONCY Dany, VERNET Jocelyn, dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Monsieur TYCHENSKY Jean, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mademoiselle KARL Aurore.

-----0000000000-----

Election du Maire

PREMIER TOUR DU SCRUTIN

Le Président, après avoir donné lecture des Articles L.2122-4, L.2122-7, L.2122-8 et L.2122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'Article L.2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux Articles L.65 et L.66 du Code Electoral	1
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12

Ont obtenu Madame de SAINT LOUP Marie Claude, vingt deux voix.

.....Madame de SAINT LOUP Marie-Claude, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

Election du Premier Adjoint

..Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Madame de SAINT LOUP Marie-Claude, élue Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

PREMIER TOUR DU SCRUTIN

.....Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux Articles L.65 et L.66 du Code Electoral	1
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12

Ont obtenu Monsieur BAYOL Guy, vingt deux voix.

Monsieur BAYOL Guy, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

Election du second Adjoint

.....Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second Adjoint.

PREMIER TOUR DU SCRUTIN

.....Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux Articles L.65 et L.66 du Code Electoral	1
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12

Ont obtenu Monsieur TYCHENSKY Jean, vingt deux voix.

Monsieur TYCHENSKY Jean, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

Election du troisième Adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième Adjoint.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

.....Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux Articles L.65 et L.66 du Code Electoral	1
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12

Ont obtenu Monsieur HUSSON Michel, vingt deux voix.

Monsieur HUSSON Michel, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

Election du quatrième Adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième Adjoint.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

.....Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux Articles L.65 et L.66 du Code Electoral	1
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12

Ont obtenu Madame BOULANGER Christiane, vingt deux voix.

Madame BOULANGER Christiane, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamée Adjoint et a été immédiatement installée.

Election du cinquième Adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du cinquième Adjoint.

PREMIER TOUR DU SCRUTIN

.....Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux Articles L.65 et L.66 du Code Electoral	1
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12

Ont obtenu Monsieur MARTINEZ Jean-Claude, vingt deux voix.

Monsieur MARTINEZ Jean-Claude, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

Election du sixième Adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du sixième Adjoint.

PREMIER TOUR DU SCRUTIN

.....Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux Articles L.65 et L.66 du Code Electoral	1
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12

Ont obtenu Monsieur GILLET Gérard, vingt deux voix.

Monsieur GILLET Gérard, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

CREATION DE SIX POSTES D'ADJOINT AU MAIRE

Le Conseil Municipal décide la création de six postes d'Adjoint au Maire.

Brèves...

RECENSEMENT MILITAIRE

Jeunes filles et jeunes gens nés en MARS, AVRIL, MAI, JUIN 2001, vous devez vous faire recenser en Mairie, avant le 30 Juin 2001 aux jours et heures d'ouverture du secrétariat, munis :

- d'une pièce d'Etat Civil (livret de famille)
- d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport).

DERATISATION

La population est informée qu'une opération de dératisation aura lieu le mercredi 18 Juillet sur l'ensemble du territoire de la Commune.

Ces traitements sont absolument gratuits, aussi il est demandé à chacun de renseigner les techniciens sur la présence des rats et souris en téléphonant à la Mairie (01 64 32 10 62) aux heures d'ouverture du secrétariat.

C.C.A.S. PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE

L'Unité Territoriale d'Action Sociale, nous informe que la Permanence en Mairie de l'assistante sociale ne sera plus, jusqu'à nouvel ordre, assurée en raison du congé maternité de Madame CARON Sylvie.

Le CCAS reste bien entendu à votre disposition. Vous pouvez passer au secrétariat de la Mairie ou appeler le 01.64.32.67.52.

PERMANENCE MILOBEM

(Mission locale pour l'emploi des jeunes).
Bassin économique de Montereau.

La mission locale a pour but d'aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre les problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle en amenant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement.

La Mission Locale lutte contre l'exclusion, des jeunes sous toutes ses formes en s'attachant également aux problèmes de logement, de santé, de transport, de justice voire de loisirs.

L'insertion professionnelle ne peut réussir sans que soient résolus les multiples problèmes que rencontrent les jeunes dans leur vie sociale.

La mission locale assure une permanence en Mairie, un mercredi sur deux de 14h à 17h
(prochains les 11 avril, 25 avril, 9 mai, 23 mai, 6 juin, et 20 juin).

Pour prendre rendez-vous, vous pouvez téléphoner :

AU MILOBEM : 01.60.57.21.07
OU EN MAIRIE : 01.64.32.67 52

COLLECTE DES MONSTRES EXTRA-MENAGERS

La collecte des monstres « extra-ménagers » aura lieu dans notre commune pour l'année 2001, les LUNDIS 25 JUIN, 24 SEPTEMBRE et 17 DECEMBRE 2001 à partir de 5h30 du matin, la benne ne passant qu'une fois dans la rue.

Les déchets encombrants ou « monstres » sont constitués de l'ensemble des meubles, objets et appareils ménagers qui, en raison de leurs dimensions ne peuvent être présentés dans le récipient de collecte des ordures ménagères.

Ne sont pas compris dans la dénomination « monstres » les boîtes de gaz, batteries, déblais, gravois, décombres et débris provenant de travaux publics et particuliers, les verres, cartons, pneumatiques, encombrants de caractère industriel ou professionnel.

LA RETRAITE DES SALAIRES C.N.A.V. COMMUNIQUE :

Bien préparer votre retraite, c'est :

- demander la reconstitution de votre carrière,
- demander l'estimation de votre future retraite à 58 ans,
- déposer votre demande de retraite 4 mois avant la date de départ choisie.

Pour toutes ces démarches, un conseiller est à votre service au Point d'Accueil Retraite :

Montereau-Fault-Yonne
16, rue Victor-Hugo (2ème étage)

Mercredi et vendredi 9h00-12h00 et 14h00-16h30

ANALYSE DE L'EAU

La Direction Départementale de l'Eau et de L'Environnement nous communique :

Réalisée le 9 février 2001, la dernière analyse conclut à une eau de bonne qualité.

Taux de nitrate 41 mg/l (pour mémoire, maxi toléré : 50 mg/l).

Conclusion : « Eau conforme aux normes pour les paramètres physico-chimiques et bactériologiques analysés. »

POUR LE RESPECT DES PROMENEURS

Parcourir notre commune en marchant ou en courant est un loisir régulièrement pratiqué par nos concitoyens....

Pourquoi faut-il que ces moments de plaisir soient perturbés par la peur d'un chien errant ou non tenu en laisse par son propriétaire.

Un peu de civisme et de respect suffirait pourtant pour que chacun profite pleinement de son loisir.

Le Maire,

Le Centre de Loisirs Nathalie

**Après les vacances d'HIVER
dont nous vous rappelons
les points forts du programme :**

1ère SEMAINE DU 12 AU 16 FEVRIER 2001

« LE CARNAVAL »

Nous avons fait la fête avec les danses, les chants, la réalisation de masques.
Avec bien sûr une sortie à PARIS :

- LA CITE DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE (Parc de la Villette) pour découvrir «Une Exposition sur les Forêts», avec reconnaissance des différentes essences d'arbres et atelier de fabrication de la pâte à papier.

2ème SEMAINE DU 19 au 23 FEVRIER 2001

INITIATION A L'ESCRIME

Un stage exceptionnel d'escrime organisé à la Salle d'armes du Gymnase rue Pierre de MONTEREAU avec un Maître d'armes diplômé, pour les enfants à partir de 8 ans, a été particulièrement apprécié par les escrimeurs en herbe.

Sans oublier les sorties habituelles :

- La patinoire à Dammarie Les Lys
- Le cinéma de MonterEAU (grands et Petits)
- Les grands jeux, les activités manuelles et les jeux de ballon.

**il faut déjà songer aux vacances
de PRINTEMPS du 9 au 20 Avril 2001
dont voici un aperçu du programme :**

DU 9 au 13 AVRIL

Autour du cheval, une visite au musée de Misy sur Yonne pour une démonstration de ferrage de chevaux, de fabrication d'outils et le travail du fer forgé à l'ancienne.

Une sortie à PARIS,
et les habituels, sorties, activités manuelles, jeux extérieurs, jeux divers, destinés à satisfaire les attentes des petits et des grands.

**TANT ATTENDU
en seconde semaine du 17 au 20 Avril**

LE STAGE D'EQUITATION

Qui permet aux enfants de se familiariser avec le cheval ou le poney par

- l'approche de l'animal
- les promenades
- les jeux autour du cheval

la connaissance de l'environnement du cheval.

Alors n'hésitez surtout pas...
Venez nombreux partager nos moments de complicité et de joie...



Nous vous attendons avec beaucoup d'impatience...

A très bientôt

PETIT RAPPEL D'INFORMATIONS PRATIQUES

Le Centre de Loisirs est ouvert tous les mercredis ainsi que toutes les Vacances scolaires.

Le Centre accueille à partir de :

- 3 ans les enfants de la Commune
- et 5 ans ceux domiciliés hors-Commune

Les Horaires :

8 h 00 – 12 h 00 à 13 h 30 – 17 h 30
Ou 8h00 à 17h30

Avec une heure de garderie de 17 h 30 – 18 h 30 (environ)

Les Repas :

2 possibilités :

Apporter vos repas
Ou manger à la cantine

- Pour inscrire vos enfants ou décommander l'inscription, merci de téléphoner 24h à l'avance, minimum.
- Lors du règlement, veuillez apporter vos fiches de paiement et l'avertissement d'impôts 99 si vous ne l'avez pas produit en début d'année.



L'ECOLE DU PETIT BUISSON A L'ASSEMBLEE NATIONALE

Dans le cadre du 8ème parlement des Enfants, les élèves de CM1 / CM2 de la classe de Mme THEVENOT (Petit Buisson) ont proposé un projet de loi visant à la protection des enfants face à la drogue.

SAMEDI 10 MARS, les élèves ont donc visité le Palais Bourbon en compagnie d'un guide.
Chloé, notre député junior défendra le projet de classe au mois de mai, à suivre...



KERMESSE DE L'ÉCOLE DU PETIT BUISSON

DIMANCHE 20 MAI 2001

VENEZ NOMBREUX

**Spectacle – Buvette – Poneys –
JEUX – TOMBOLA – BONNE HUMEUR**

Vie Associative

Association Culturelle et Sportive de Saint-Germain-Laval

Vous propose le DIMANCHE 20 MAI

Une sortie dans le PARC NATUREL de la FORÊT D'ORIENT

Où nous allierons sport et détente avec découverte nature et architecture.

Nous ferons deux circuits dans la journée. Celui du matin sera environ de 8 Km ; nous reviendrons au bus afin d'y prendre notre pique-nique dans la décontraction. Après cette pause, nous prendrons le chemin d'un circuit plus court afin que cette sortie reste accessible à tous. Il n'y a pas de rochers à escalader dans la forêt d'Orient !

Nous terminerons cette journée par une promenade sur le lac.

Après une pause goûter, direction Saint Germain Laval où nous arriverons, au plus tard, pour 19h30.

Le départ se fera IMPERATIVEMENT à 8 heures du Stade de Pontville.

Le prix est de 100 Frs par personne avec règlement à l'inscription.

Si vous êtes intéressés, inscrivez-vous rapidement (nombre de places limité à 53), auprès de :

Patrice CHARRE

☎ 01 64 32 42 65

Gérard DUPAS, aux cours de gym ☎ 01 60 96 15 51

Christiane BOULANGER

☎ 01 60 96 12 39 (répondeur).

N'oubliez pas casse-croûte et boissons !

A.C.S.G. Section Gymnastique Enfants

RESULTATS DEPARTEMENTAUX

NIVEAU 3 « BUSSY ST GEORGES »

Les 20 et 21 Janvier 2001

- CHAUMET Chloé Classement 3ème du Département en Poussines
- SEGURA Charlotte Classement 12ème du Département en Benjamines

IMPOSES « MOISSY CRAMAYEL »

Le 27 et 28 janvier 2001

Catégorie trop jeune pour avoir un classement

IMPOSES POUSSINES

Une équipe se classe 2ème

NIVEAU 2 TOUTES CATEGORIES « MOISSY CRAMAYEL »

L'équipe se classe 1ère avec en classement individuel

- CHAUMET Julie 1ère du Département
- MAGNIEZ Jennifer 2ème du Département
- KAUFFMANN Jessica 3ème du Département

NIVEAU 1 POUSSINES « MONTEREAU »

Les 3 et 4 février 2001

L'équipe se classe 6ème

- PRULOT Elodie se classe 13ème du Département

Cette nouvelle saison commence très fort en résultat nous espérons pour les compétitions à venir un aussi bon classement dans chaque équipe.

C'est avec beaucoup de fierté que nous vous faisons part de ces résultats. Nous félicitons nos gymnastes et les personnes qui les encadrent et les entraînent avec tant de dévouement et de patience.

BRAVO A TOUS



Association Culturelle et Sportive de Saint-Germain-Laval

GYM ET DETENTE

Nouvelles activités à SAINT GERMAIN LAVAL

SALLE DU DOJO

Lundi : 14h – 15h : Gym douce

SALLE DE L'ORÉE DE LA BASSÉE

Mardi : 14h – 15h : Renforcement musculaire et stretching

Avec Gloria TESSIER, diplômée d'état

Pour des renseignements complémentaires contactez
M^{me} TESSIER ☎ 06.83.58.90.87 - M^{me} BOULANGER ☎ 01.60.96.12.39

CERTIFICAT MÉDICAL CONSEILLÉ

E.S.L. Dessin

**L'atelier d'Arts Plastiques de Saint Germain Laval propose,
au printemps, un stage de :**

Enluminure

■ Pose de feuille d'or

■ Tempera (peinture à l'œuf)

■ Lettre enluminée

Si vous êtes intéressés prenez contact avec Madame Edith MARAVAL, professeur.

Tel. : 01.64.32.17.00
01.64.22.58.43

Tennis de Table

ENTENTE de la BASSEE (CHATENAY sur SEINE – St GERMAIN LAVAL)

Jean-Louis BREYSSE
1, Rond Point Blaise
77126 Chatenay sur Seine
Tél. : 01.64.31.32.89

Fabrice DEGRELLE
16, rue des Peupliers
77130 St Germain Laval
Tél. : 01.64.70.24.98

Georges VIBERT
23, allée des Pivoines
77130 St Germain Laval
Tél. : 01.64.32.72.02



QUALIFICATIONS POUR LE REGIONAL INDIVIDUEL

Le succès a été complet pour tous les jeunes joueurs de l'Entente de la Bassée qui ont participé aux individuels départementaux UFOLEP « B » à Bussy.

Grégoire BESSON et Pierre HENOT en poussins, Nicolas PEREA en benjamins, Alexandre KLEIN et Mickaël POUZET en minimes, ainsi que Romuald HORI, Sylvain ZUCCHIATTI et Anthony PEREA en cadets, ont obtenu leur qualification pour le régional UFOLEP Ile de France qui se sont déroulées le 4 mars à Marolles.

A noter également, après de nombreuses performances, les victoires en catégorie dames de Ludivine CORTINA, qui obtient un double qualification pour les régionaux UFOLEP Ile de France en « A » et en « B » avec un titre de championne départemental en simple et une médaille de bronze en double dames.

Félicitations à tous et bonne chance pour la suite de la compétition.

EN CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL PAR EQUIPES

Les minimes en 1ère division sont toujours invaincus

Les minimes 2 (nouvelle équipe – 2ème division) 2 victoires, 1 défaite

Les cadets en 1ère division n'ont toujours qu'une seule défaite. Ils ont pris leur revanche sur Veneux qui les avait battus en 1ère phase.

TOURNOI DE L'ENTENTE de la BASSEE ANNEE 2001

L'ENTENTE de la BASSEE (ASL Châtenay et ACSG St Germain Laval) a organisé avec succès son 6ème tournoi annuel TENNIS de TABLE homologué UFOLEP. Plus de 130 participations ont été enregistrées sur les deux journées de compétitions : Samedi 24 février pour les jeunes et dimanche 25 février pour les adultes. Coupes, médailles lots ont récompensé tous les jeunes ainsi que les adultes les mieux placés.

Nous remercions pour leur présence, Mrs LEGAY et SZAJA, Mme BOULANGER Présidente de l'ACSG, et Mr SABATE Président de l'ASL.

Remerciements aux joueurs pour leur excellent esprit sportif et à tous les « partenaires » pour l'aide qu'ils nous ont apportée. (Conseil Général, Crédit Agricole de la Brie, Mairie de St Germain Laval, Intermarché, M.A. coiffure et l'Amicale de l'école de Châtenay, Blondelot horticulteur, et superette La Cour des Halles de St Germain Laval, SMA garage Renault, Auto-Ecole de la gare et Super Sport de Montereau, Ets Sémanaz et Cie, D.M.S. de Villeneuve le Roi, Ets Ledif de Salins...)



UN GRAND BRAVO A TOUS ET RENDEZ-VOUS EN 2002 POUR UN PROCHAIN GRAND TOURNOI

RESULTATS :

Tableau Jeunes : 1/ Guénot Romain (Veneux) 2/ Minéo J-René (CSM). 3/ Péréa Anthony (La Bassée). 4/Hori Romuald (La Bassée)

Consolante : 1/ Aguillet Morgan (Varennes). 2/ Liger Kévin (Veneux).

Tableau NC à 75 : 1/ Péréa Anthony (La Bassée) 2/ Minéo J-René (CSM) 3/ Saulay Alain (Marolles) 4/ Houel Benjamin (Cesson)

Consolante : 1/ Gourdy Thomas (Cesson) 2/ Péréa Nicolas (La Bassée)

Tableau NC à 65 : 1 /Roux Romain (CSM) 2/ Pommier Gilles (Cesson) 3/ Gérard Daniel (Sivry) 4/ Chéron Pierre (Bois le Roi).

Tableau NC à 40 : 1/ Bénard Gilles (CSM) 2/ Giardini Julien (Cesson) 3/ Dugovic Grégory (CSM) 4/ Guignat Thomas (Vulaines).

Consolante : 1/ Louet Sébastien (Bois le Roi) 2/ Roux Romain (CSM) 3/ Degrelle Fabrice (La Bassée) 4/ Chéron Pierre (Bois le Roi).

Tableau Féminines (TC) : 1/ Cortina Ludivine (Bassée) 2/ Guillomet Fanny (Veneux) 3/ Naëls Aurélie et 4/ Millet Vanessa (toutes deux de la Bassée).

RENSEIGNEMENTS :

Section adultes MONSIEUR DEGRELLE

Section jeunes MONSIEUR VIBERT

Avec le Club de l'Age d'Or de Saint-Germain-Laval

Une semaine au PAYS BASQUE du 23 au 29 septembre 2001

- 1^{er} JOUR : Départ pour Orléans, Blois, Tours, Châtelleraut, Angoulême, Champniers : «Déjeuner» Bordeaux, Espelette, dîner et logement.
- 2^{ème} JOUR : Côte basque jusqu'à Hendaye, Biarritz visite panoramique de la ville, la Grande plage, le rocher de la Vierge, la plage du Port Vieux, la plage des Basques, visite du château d'Urtubie.
Déjeuner. Visite de l'Eco musée de tradition basque où vous découvrirez l'histoire de tout un peuple, le linge basque, la liqueur Isarra. Retour à Espelette, dîner et logement.
- 3^{ème} JOUR : Cambo les Bains, visite de la villa Arnaga, maison d'Edmond Rostand, déjeuner à l'hôtel. L'après-midi St Jean Pied de Porc, visite guidée de la ville, fief de la Basse Navarre. Temps libre. St Etienne de Baïgorry visite et dégustation à la cave coopérative. Dîner et logement.
- 4^{ème} JOUR : Hasparren, visite des grottes préhistoriques d'Isturits et Oxocelhaya, déjeuner. La bastide Clairence, visite guidée de cette petite ville, une des plus pittoresque du pays basque. Arrêt à l'abbaye de Belloc, monastère bénédictin où l'on fabrique du fromage. Retour à Espelette. Dîner et logement.
- 5^{ème} JOUR : Ascain. Le Col de St Ignace, montée en petit train à la Rhune ; retour pour déjeuner. St Jean de Luz, port de pêche au thon, arrêt pour voir la cathédrale. Le col d'Ibardin à la frontière espagnole où vous pourrez faire des achats. Retour à Espelette. Dîner et logement.
- 6^{ème} JOUR : Matinée libre. Déjeuner à l'hôtel. L'après-midi promenade dans le bays basque. St Pée sur Nivelle, Sarre, visite du musée du gâteau basque. Possibilité d'achat. Cherchebroit, Ainhoa, Espelette, dîner et logement.
- 7^{ème} JOUR : Départ par Bordeaux et l'autoroute, Pons «déjeuner», Saintes, Niort, Poitiers, Tours, Orléans, St-Germain-Laval.

Prix par personnes, en chambre double : (supplément chambre seule : 600,00 Francs)

De 20 à 25 personnes : prix par	- adhérent du club	4000,00 Francs
	- non adhérent	4288,00 Francs
De 26 à 30 personnes : prix par	- adhérent du club	3700,00 Francs
	- non adhérent	4015,00 Francs

Conditions de paiement : 1000,00 francs pour le 17 avril
1000,00 francs pour le 16 mai
1000,00 francs pour le 13 juin
Le solde pour le 8 juillet

Ce prix comprend :

Le transport en autocar de grand tourisme avec toilettes «CAR LEPAPE»
Les prestations hôtelières du déjeuner du 1^{er} jour au déjeuner du 7^{ème} jour.
L'assurance annulation et l'assurance rapatriement (documentation et conditions sur simple demande).

Ce prix ne comprend pas :

Les boissons aux repas
Le supplément chambre seule de 600,00 Francs

Retournez vite le bulletin d'inscription ci-joint avant le 17 avril 2001.

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LA SEMAINE AU PAYS BASQUE

A retourner ou à faire parvenir à M. Louis-Noël BAR : 14, av. Eglise Saint-Pierre Saint-Germain-Laval

Renseignements complémentaires : Tél. : 01 60 96 25 02

Si vous ne pouvez vous déplacer : téléphonez et on viendra chercher ce bon d'inscription.

Nom : Prénom : Tél. :

Adresse :
.....

Nombre de places à réserver : - Prix club Age d'Or :

- Prix non adhérent :

Ci-joint un chèque de Francs soit 1000 francs par participant.

Pour information : le jour de l'assemblée générale, plus de 26 personnes étaient intéressées par ce voyage.

Séjour de classe neige du Petit Buisson

**Au chalet des Cents Cristaux à la Chapelle d'Abondance
du 23 Janvier au 2 Février 2001**

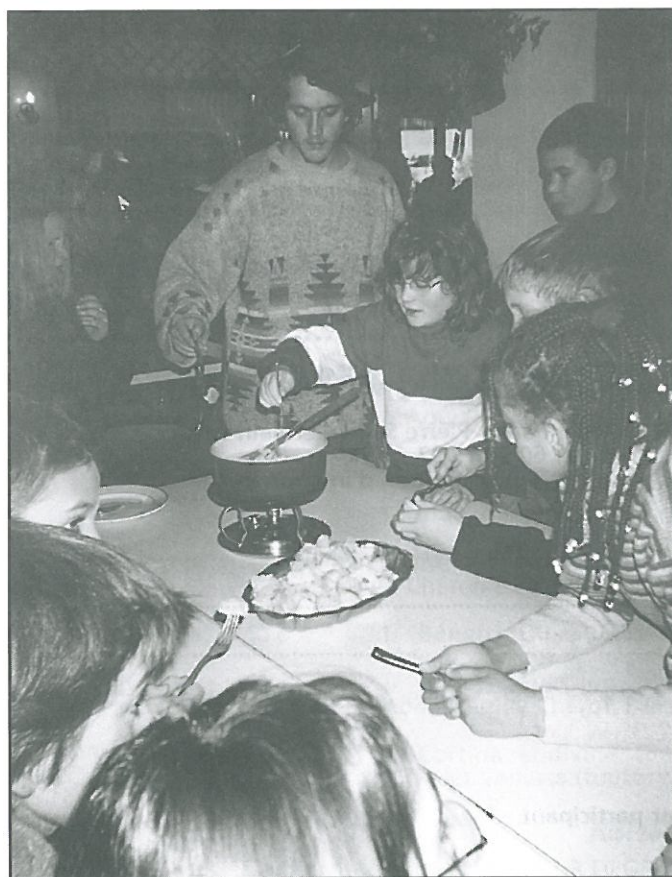
On est prêt, à nous les pistes !!!



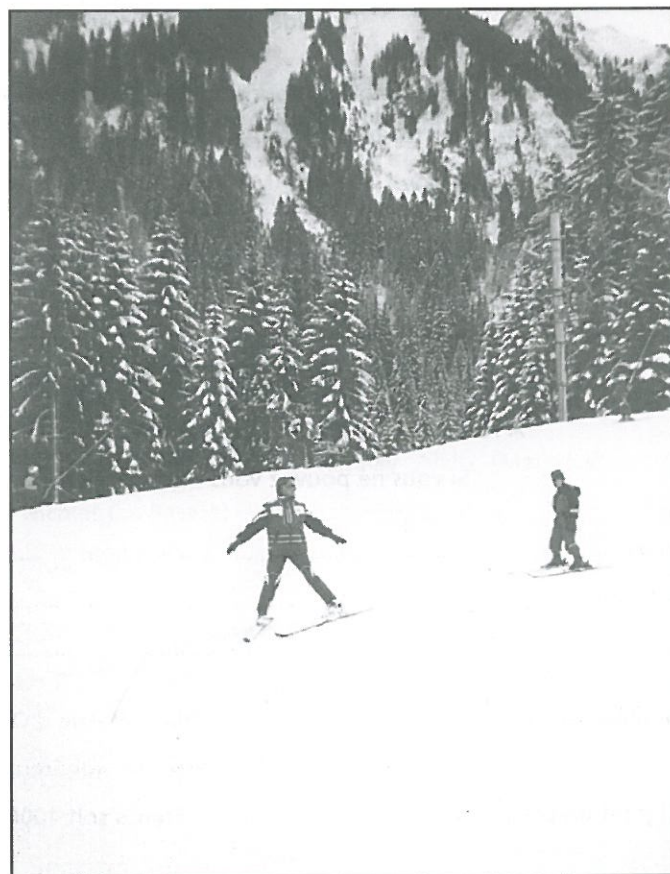
À table



Fondue



Descente



Promenade en raquettes



Soirée casino



Descente

*Remise
des
médailles*



Nos impressions sur la classe neige Morceaux choisis

Les élèves du CM2 de l'Ecole de Courbeton

LE SKI

« Le temps de ski était vraiment super, je suis contente d'avoir passé ma 3ème étoile »

« Ce qui m'a plus, c'est la leçon de ski surtout que je n'en avais jamais fait. »

« De toutes les activités, celle que j'ai préférée est le ski, surtout qu'à la fin du séjour, nous avons tous eu notre flocon, notre 1ère, 2ème, ou 3ème étoile. »

« J'ai beaucoup aimé le ski car on prenait les remontées mécaniques et on descendait par la piste de l'ourson. Quand on m'a donné la 1ère étoile, j'étais content. »

Dès le premier jour, nous avons fait du ski. Ce qui m'ennuyait c'était le trajet avec les chaussures de ski jusqu'aux piste, j'étais en sueur. »



LES SORTIES ET LA CLASSE

« Nous avons fait classe mais ce n'est pas comme à ST GERMAIN LAVAL. Avec Babette, la directrice du centre nous avons construit une maquette de la vallée de la Chapelle d'Abondance. »

« Les sorties ont été très intéressantes : nous apprenions plein de choses que nous ignorions. C'était comme la classe, mais dehors. »

« Les sorties en raquettes étaient très fatigantes mais enrichissantes. Grâce à elle, maintenant, tout le monde sait faire la différence entre un sapin et un épicéa. »

« Ce que j'ai aimé, c'étaient toutes les sorties et animations. Nous ne nous sommes jamais ennuyés une seconde, la preuve nous ne sommes allés en classe que 2 ou 3 fois : pas étonnant la maîtresse avait perdu la malle avec tous nos cahiers. »

« J'ai bien aimé la sortie à la Maison du Val d'abondance avec le petit cinéma où une vache d'Abondance nous racontait sa vie de montagnarde. »

« Moi j'ai tellement aimé que j'ai envie d'y retourner. »

« Les animateurs étaient très sympas, Gaëtan nous faisait bien rire avec ses blagues. J'ai bien aimé la descente aux flambeaux... J'aurai bien voulu rester encore un peu. »



LES VEILLES

« Les veillées m'ont beaucoup plu, l'on pouvait choisir parmi plusieurs activités proposées. »
 « Je me suis bien amusée pendant les veillées proposées chaque soir. »
 « La veillée la plus extraordinaire fut celle du Casino. »

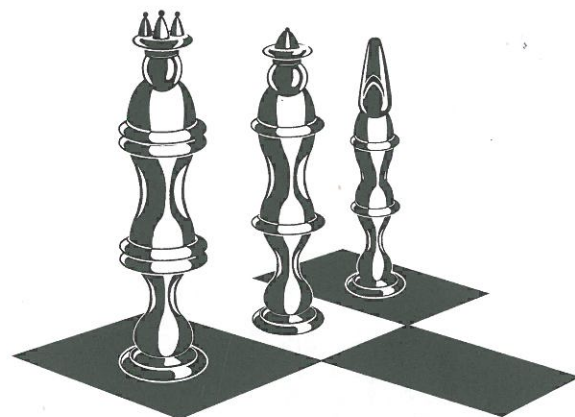
LA VIE EN COLLECTIVITÉ

« Le chalet était grand, les repas succulents, à table, on se racontait des blagues. »
 « La cuisine était bonne, je félicite le cuisinier. »
 « Au réfectoire, c'était super bon, tous les soirs nous mangions de la soupe. »
 « Les chambres étaient parfois en désordre mais nous rangions. »



Club d'Échecs

Recherche Membres actifs
pour une
ASSOCIATION D'ECHECS
dans la commune de
SAINT-GERMAIN-LAVAL



Si vous êtes intéressés par la création d'un club d'échecs et à la participation de son développement, veuillez contacter Jean-Marc ou David, les critères d'adhésions à la création de ce club sont convivialités et amour de l'échiquier.

Tél. : Jean Marc 01 60 57 02 27

Tél. : David 06 08 89 82 95

